

Vous souhaitez améliorer la communication entre voisins ?

Il faut l'avouer les cambrioleurs sont malins ! Ils sont organisés, ils mettent en place des stratagèmes et profitent de la passivité et du manque de communication des voisins pour les dépouiller.

Dans la technique du caillou la bande est constituée de deux équipes : les repéreurs et les cambrioleurs. Les repéreurs identifient des logements qui semblent inoccupés (volets fermés, personne ne répond à la sonnette ...). Ils déposent alors un petit caillou devant la porte d'entrée. Le lendemain, la deuxième équipe contrôle toutes les habitations ; si le caillou est toujours présent cela signifie que personne n'est rentré depuis la veille. La voie est libre pour vider la maison sous les yeux des voisins qui croient à un déménagement. La participation citoyenne aurait empêché ce cambriolage et le traumatisme que va subir cette famille à son retour de vacances.

La participation citoyenne simule une présence dans les logements inhabités

Si la famille avait demandé à ses voisins (le référent de la « participation citoyenne » est serviable) de passer de temps en temps ouvrir les volets, allumer la lumière, vider le courrier, ... Le repéreur n'aurait pas identifié cette maison comme inoccupée et le cambriolage n'aurait pas eu lieu.



La participation citoyenne connaît les techniques de cambriolage

Si la famille avait regardé avant de partir en vacances « les techniques de cambriolage » (application disponible gratuitement pour les membres du site et mise à jour régulièrement par les forces de l'ordre et la participation citoyenne), elle aurait ainsi lu comment se prémunir de ce type de cambriolage et aurait pu demander à un de ses voisins de vérifier tous les soirs si un caillou n'est pas apparu au pied de la porte d'entrée. Le voisin vigilant aurait pu enlever le caillou et le cambriolage n'aurait pas eu lieu.

La participation citoyenne prévient de leur départ en vacances

Si la famille avait prévenu par l'intermédiaire de l'application « gestion des vacances » (application disponible gratuitement pour les membres du site) ses voisins de son départ en vacances, les voisins n'auraient pas cru à un déménagement. Ils auraient appelé le 17 (uniquement en cas d'urgence), posté une alerte (application disponible gratuitement pour les membres du site) pour prévenir tous les voisins et la police, et auraient téléphoné à la famille concernée par le cambriolage (coordonnées des participants citoyens inscrits sur le site disponible dans l'application « l'annuaire des voisins »).

Vous souhaitez que votre quartier devienne partenaire de la police ?



Les référents de la participation citoyenne sont écoutés par les forces de l'ordre

On ne peut pas mettre un policier en face de chaque logement alors qu'il y a toujours un voisin ! Voilà le constat de départ qui pousse les voisins à participer à leur propre sécurité et à celle de leur quartier. Il faut être très clair : jamais un voisin vigilant ne doit intervenir pour empêcher un cambriolage ou un acte de délinquance. Son réflexe premier en cas d'urgence doit être d'appeler le 17 puis de prévenir ses voisins.

Les référents de la participation citoyenne sont formés au signalement

Voilà comment le ministère de l'intérieur décrit le fonctionnement du partenariat participation citoyenne/forces de l'ordre/municipalité : « Les référents de la participation citoyenne seront sensibilisés en vue : de l'accomplissement d'actes élémentaires de prévention (surveillance des logements inhabités, ...) d'une posture de vigilance accrue à l'égard des comportements et événements suspects (démarcheurs trop insistants, ...) de l'acquisition du réflexe de signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal (véhicule semblant en repérage, dégradations, ...).

Les référents de la participation citoyenne soutiennent l'action de la gendarmerie

Les forces de l'ordre apprécient d'avoir des interlocuteurs privilégiés parmi la population et portent donc une attention particulière aux demandes des référents. En effet le ministère de l'intérieur précise également dans la circulaire du 22 Juin 2012 que la police et la gendarmerie devront pouvoir alerter. Le référent de la participation citoyenne avertit de la détection d'un phénomène de délinquance visant le quartier considéré.

La mise en place de la participation citoyenne fait douter les cambrioleurs

Les référents de la participation citoyenne l'aident dans sa mission de gardien de la paix. On a mis des panneaux à l'entrée du village et les gens savent que dans cette commune, il y a des résidents qui s'intéressent à ce qui se passe un peu partout. Ça fait réfléchir un peu celui qui a envie de cambrioler. Ça peut le décourager de commettre un cambriolage.



Les référents de la participation citoyenne ne jouent pas aux "cowboys"

Une réduction des cambriolages incontestable, des quartiers plus sûrs, des gendarmes et des voisins partenaires, une entraide et une convivialité nouvelle entre voisins ... et surtout aucune dérive pour venir noircir le tableau. Le dispositif « participation citoyenne » ne prétend pas guérir tous les maux de notre société mais il est certain qu'une fois que vous aurez créé votre communauté, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Le dispositif « participation citoyenne » apprécie la convivialité

Le dispositif participation citoyenne permet d'apprendre à faire connaissance avec ses voisins, Vous pourrez également profiter de la fête des voisins pour partager des moments chaleureux et sympathiques. Il sera ensuite beaucoup plus facile d'échanger quelques mots lorsque vous croiserez vos voisins ... c'est tellement mieux de bien s'entendre avec ses voisins !

Les référents de la participation citoyenne sont serviables

Combien de fois vous vous êtes dit : « si je pouvais compter sur mes voisins pour ... me prêter sa tronçonneuse, pour garder mon bébé pendant 10 minutes le temps d'aller faire une course, et surtout pour jeter un coup d'œil à mon habitation (voire simuler une présence en ramassant le courrier, en arrosant les plantes, en allumant de temps en temps la lumière...) pendant mes vacances » ?



Les référents de la participation citoyenne savent être solidaires

Cette convivialité et cette serviabilité se transforment très naturellement en solidarité en cas de danger : vous avez peut être entendu parler de ces voisins qui voyant des cambrioleurs entrer dans une maison du quartier se sont tous mis aux fenêtres armés de cuillères et de casseroles pour faire le plus de vacarme possible et faire fuir les voleurs. Cette solidarité peut se manifester également en prêtant assistance aux personnes âgées et isolées ...

Eradiquer la délinquance

Ce dispositif, doit permettre de mettre en place, par quartier, des mesures aptes à faire diminuer, à défaut de l'éradiquer, la délinquance idiote mais encore coûteuse pour la société. Il s'articule de la façon suivante : constituer une chaîne d'alerte (téléphone, mail, SMS) entre les "référénts du village" qui se portent volontaires et les gendarmes, rassurer et protéger la population et surtout les personnes vulnérables.

Mais aussi resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique en renforçant le tissu relationnel entre les habitants et en améliorant la réactivité des forces de sécurité afin d'accroître leur efficacité, tout en encourageant les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires.

Signalétique spécifique

Enfin, la mise en place d'une signalétique spécifique à l'entrée de la commune devrait venir compléter le dispositif. Sans penser à la délation, à épier le voisin ou à mettre en place des rondes de surveillance, il s'agit d'utiliser des moyens modernes de communication afin de renseigner rapidement les forces de sécurité dès le constat d'un événement inhabituel et suspect dans le quartier ou sur la voie publique.

